



Obligation de la caution solidaire dans une location.

Par marsdudouet_old, le 10/12/2007 à 00:09

Bonjour.

Je voudrais connaître les obligations de la caution dans le cas où le locataire n'a pas souscrit de contrat d'assurance pour la location ou bien que l'assurance ne couvre pas l'incident ?

Exemple:

-Quelles sont les obligations de la caution en cas d'incendie accidentel, avec absence de contrat d'assurance, ou volontaire et non couverte par l'assurance ?

On me demande d'être caution solidaire et je voudrais connaître l'ensemble de mes obligations autres que celles de payer les loyers et charges...

Que veut dire dans un contrat: "les dégradations et réparations locatives" ?

Cordialement.

Merci.